



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et du cadre de vie

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant organisation de la consultation publique relative à la
création de secteurs d'information sur les sols (SIS) pour le
département de la Corrèze,

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015, relatif aux secteurs d'information des sols prévus par l'article L125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L123-19-1, L125-6, L125-7, R125-41 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L151-43, R410-15-1, R431-16, R441-8-3 et R442-8-1 ;

CONSIDÉRANT que le dossier de projet de création des secteurs d'information sur les sols est complet et qu'il comporte des informations suffisantes pour procéder aux consultations prévues par le code de l'environnement en associant le public ;

CONSIDÉRANT que les consultations des collectivités locales prévues par l'article R125-44 du code de l'environnement est achevée depuis le 31 juillet 2018 et que les propriétaires concernés ont fait l'objet de l'information prévue par le code de l'environnement ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 :

Il convient de procéder à une consultation préalable du public, dans les formes prescrites par les textes susvisés relatifs aux modalités de consultation, sur la création de secteurs d'information sur les sols (SIS) pour le département de la Corrèze.

Article 2 :

Cette consultation se déroulera pendant une durée de vingt trois jours, soit du 06 au 28 octobre 2018 inclus.

Article 3 :

Pendant la durée de la consultation, toute personne intéressée pourra consulter le dossier :

↳ sur le site de la DREAL N-A à l'adresse suivante : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/consultation-publique-sis-secteurs-d-informations-r4407.html>

↳ sur le site de la préfecture de la Corrèze à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public>

Article 4 :

Un formulaire de recueil est mis à disposition du public, qui souhaite porter des observations et/ou des propositions. Ces dernières seront formulées sur l'adresse de courriel suivant : consultation-publique-sis.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr.

Article 5 :

Une copie du présent arrêté est transmise aux mairies concernées pour y être affichée ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire. L'arrêté est également publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la préfecture de la Corrèze.

Article 6 :

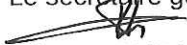
La liste des projets de SIS établis par l'État, après consultations des collectivités locales concernées et compétentes sur le territoire de la Corrèze est annexée au présent arrêté.

Article 7 :

En vertu de l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Limoges ne peut être saisi que par voie de recours formé contre cette décision, et ce, dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 8:

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze, le Sous-Préfet de Brive-la-Gaillarde, le Sous-Préfet d'Ussel, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine, et les maires des communes concernées par l'implantation des SIS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tulle, le **20 SEP. 2018**
le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Eric ZABOURAEFF

Liste des SIS mis à la consultation du public dans le département de la Corrèze

ANNEXE A L'ARRETE DU 20 SEP. 2010

FicheSIS1	site concerné	Ville
19SIS05619	ALVEA	BRIVE LA GAILLARDE
19SIS05622	SOCAT – MIF Brive	
19SIS06489	Ancien dépôt Hydrocarbures Brive	
19SIS05623	SITA SUD OUEST Brive	
19SIS05682	FRANCE JOUETS Cornil	CORNIL
19SIS06491	AREC Egletons	EGLETONS
19SIS05618	Ets VAURIE Saint-Pantaléon de Larche	SAINT-PANTALEON DE LANCHE
19SIS06426	ENEDIS Tulle	TULLE
19SIS06493	Ets PAILLASSOU Tulle	
19SIS05681	Ets VICHY Turenne	TURENNE
19SIS06432	Dépôt ex DDE Ussel	USSEL
19SIS05636	DECONS RECUPERATION VARS sur Roseix	VARS sur Roseix

